

Questions orales

M. Tobin: . . . des manoeuvres du ministre de l'Énergie qui ont entraîné la perte de 300 emplois à la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance.

J'ai reçu aujourd'hui la copie d'un contrat secret conclu entre Newfoundland Energy, les exploitants de la raffinerie de Come-by-Chance et Petro-Canada. Ce contrat contient des dispositions restrictives qui empêchent Come-by-Chance de commercialiser son produit au Canada, à l'extérieur de Terre-Neuve.

Je voudrais demander ceci au vice-premier ministre. Pourquoi le gouvernement a-t-il, dans le cadre de l'implantation de la raffinerie de Come-by-Chance, conclu un contrat qui fait de cette raffinerie située à Terre-Neuve, la province la plus pauvre du pays, la seule au Canada qui ne puisse pas commercialiser ses produits dans l'ensemble du marché canadien? Comment pouvons-nous avoir un libre-échange avec les États-Unis dans le domaine de l'énergie alors que cette raffinerie s'est fait blackbouler?

• (1440)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie étant absent, c'est moi qui le remplace aujourd'hui.

Le député est totalement dans l'erreur. Il y a quelques mois, la société d'État Petro-Canada a cédé au gouvernement terre-neuvien la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance et tout son actif pour la somme de 1 \$. Petro-Canada avait investi plus de 30 millions dans cette entreprise.

Les nouveaux propriétaires ont l'intention de vendre leur produit aux États-Unis. Il y a à l'heure actuelle, dans l'Est, une surcapacité de raffinage. Trois ou quatre raffineries ont dû fermer leurs portes à Montréal.

Pour préserver son investissement, Petro-Canada a exigé qu'au cas où la raffinerie désirerait vendre sa production à l'extérieur de Terre-Neuve et du Labrador, elle s'engage à lui accorder un droit de préemption pour n'importe quel produit vendu sur le continent à un prix spécial. Newfoundland Energy peut vendre aux autres provinces, mais elle doit d'abord faire une offre à Petro-Canada, qui lui a cédé gratuitement un actif de 30 millions de dollars.

Il s'agit là d'une exigence commerciale bien simple et parfaitement raisonnable que Terre-Neuve et Newfoundland Energy ont acceptée. Elles peuvent donc difficilement venir se plaindre maintenant et communiquer des documents au député d'en face, qui ignore leur signification.

L'ACHAT DE CARBURÉACTEUR PAR AIR CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les Terre-Neuviens ne peuvent tirer

qu'une seule conclusion: ce député cherche à obtenir une sinécure au Sénat, car, de toute évidence, il ne veut pas, car il n'en a pas le courage, retourner . . .

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Tobin: Air Canada a déclaré à l'Office national de l'énergie qu'elle a déjà importé cette année un million de barils de carburéacteur, représentant une valeur de 200 millions de dollars, parce que les raffineries canadiennes ne peuvent lui fournir ce produit. Air Canada a tenté d'en acheter à la raffinerie de Come-by-Chance, mais elle a essuyé un refus à cause des dispositions de cet accord.

Air Canada, qui relève du ministre des Transports, dépense 200 millions de dollars à l'étranger parce que les ministres des Transports et de l'Énergie n'autorisent pas la raffinerie de Come-by-Chance à fournir ce carburant, même si ce produit n'est offert par aucune autre raffinerie au Canada.

Quel type d'accord est-ce là, pour la province qui a le taux de chômage le plus élevé au Canada? Si la raffinerie pouvait vendre ce produit au Canada, elle créerait 300 emplois de plus, sa masse salariale augmenterait de 9 millions. Ce serait un coup de fouet pour une économie qui en a marre de ce geignard qui représente Terre-Neuve au Cabinet fédéral.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, une vague d'hystérie continue de soulever les députés de l'opposition.

La raffinerie de Come-by-Chance se trouve dans ma circonscription. J'ai demandé à Petro-Canada de la céder à ses propriétaires actuels, qui voulaient l'acquérir pour produire de l'essence et d'autres produits semblables pour les écouler dans leurs magasins Cumberland, aux États-Unis. C'est pourquoi cette entreprise s'est implantée là-bas. S'il y a vente ou si Air Canada a besoin d'acheter du carburant et l'achète sur le continent, au Canada . . .

M. Tobin: A l'étranger.

M. Crosbie: Elle peut l'acheter à qui elle veut à l'étranger. Rien ne l'en empêche. Petro-Canada ne lui met pas de bâtons dans les roues. C'est une histoire abracadabrante. Il n'y a absolument aucune entrave. Si la raffinerie veut vendre des produits dans le reste du Canada, elle le fait par l'entremise de Petro-Canada, à qui il faut laisser une chance de récupérer un peu des 30 millions que cette société, créée par les députés d'en face, a injectés dans ces installations ensuite cédées pour rien aux exploitants actuels, qui doivent s'en tenir à l'accord, être assez adultes pour le respecter et cesser de pleurnicher.